

## Conseil communautaire du 31 mai 2021

### Relevé de décisions

Étaient présents ou représentés : M. René GARRO, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Gilles HENRY, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. José MARTINEZ, M. David CABLAT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR - M. Pierre ANCIAN suppléant de M. Christian VILOING, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations : Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, Mme Agnès CONSTANT à Mme Béatrice FERNANDO, M. Henry MARTINEZ à M. Yannick VERNIERES, M. Bernard GOUZIN à M. Claude CARCELLER, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, M. Jean-Luc DARMANIN à M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE à M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY à Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN.

Excusés : Mme Christine SANCHEZ, Mme Valérie BOUYSSOU.

Absents : M. Laurent ILLUMINATI.

-----

#### Administration générale

Rapport I.1 : Décisions prises par le Président- depuis le Conseil communautaire du 12 avril 2021.

**Le Conseil acte les décisions suivantes :**

N°	Décision prise par le Président	Date
D2021-03	Représentation CCVH/AG copropriétaires Bâtiment 9 Parc Camalcé	14/04/21
D2021-04	Développement des collections du réseau de lecture publique de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault - Demande de subvention au Centre National du Livre	20/04/21
D2021-05	Grand Site de France ' Gorges de l'Hérault ' - Plan de Paysage Transition Énergétique - Demande de subvention "Plans de Paysage Transition Énergétique" Plaines, Causses et Gorges de l'Hérault portée par les Communautés de communes Vallée de l'Hérault, du Grand Pic Saint-Loup et des Cévennes Gangeoises et Suménoises.	07/05/21
D2021-06	Animation des sites d'importance communautaire des ' Gorges de l'Hérault ', ' Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas ' & ' Garrigues de la Moure et d'Aumelas ' - Demande de financement.	07/05/21

Marchés à procédure adaptés conclus par la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault - Conseil Communautaire avril 2021

N° Marché	Objet	Lot	Titulaire (CP/VILLE)	Montant	Durée	Date de Notification
2020-034	Restauration des capacités d'écoulement post crue - fleuve Hérault	-	ACTIFOREST (11260 ESPERAZA)	Montant maximum 120 000 € HT	18 mois	17/03/2021
2021-001	Renouvellement de la scénographie de la Maison du Grand Site de France	-	ATEMIA DEVELOPPEMENT (73190 SAINT BALDOPH)	19 800 € HT	2 ans	17/03/2021
2021-006	Abonnement et maintenance du logiciel de géolocalisation des véhicules de collectes de déchets ménagers et des équipements Sygetrack	-	AXIANS RMP (69153 DECINES CHARPIEU)	17 784 € HT	4 ans	17/03/2021
2020-027	Maintenance du logiciel Anémone et prestations associées	-	INCOM SAS (14200 HEROUVILLE ST CLAIR)	Montant maximum 140 000 € HT	1 an renouvelable 3 fois	04/03/2021
2020-014	Travaux de démolition parcelle AW 68/74 - ZAC La Croix à Gignac	-	EIFFAGE DEMOLITION ETS CHASTAGNER (30000 NIMES)	59 385 € HT	2 mois	23/02/2021
2021-010	Atlas de la biodiversité	Lot 1 : Programme de sciences participatives avec le public scolaire	Association Demain La Terre! 34150 Gignac	18 000,00 €	Jusqu'au 30/11/2023	15/04/2021
2021-010	Atlas de la biodiversité	Lot 2 : Programme de sciences participatives avec le grand public	LPO OCCITANIE (34560 VILLEVEYRAC)	13 500,00 €	Jusqu'au 30/11/2023	15/04/2021
2021-010	Atlas de la biodiversité	Lot 3 : Programme de sciences participatives avec le public agricole (professionnel)	LES ECOLOGISTES EURZIERE (34730 PRADES LE LEZ)	9 492,50 €	Jusqu'au 30/11/2023	14/04/2021
2020-033	Réalisation d'un forage d'exploitation sur la commune de La Boissière	-	FORASUD SAS (13746 VITROLLES)	242 829,00 €	14 semaines	15/04/2021
2021-002	Groupement de commandes - Location photocopieurs	-	CANON France (75000 PARIS)	sans montant minimum ni maximum	4 ans	09/04/2021

Date	N° commande	Objet	Prestataire	Montants HT	Montants TTC	Article	Service	Budget
03/03/2021	RH210010	Réabonnement plateforme DATI 2021 pour 1 AN	MAGNETA	6 079,88	7 295,86		RH	BP
04/03/2021	RH210011	Convention d'assistance juridique	MB AVOCATS	9 600,00	11 520,00	6226	RH	BP
05/03/2021	EC210012	Remplacement des lanternes	GIGNAC ENERGIE	35 100,00	42 120,00	21534	DE	BP
09/03/2021	RA210077	PRESTATION AUTOSURVEILLANCE 2021	HERAULT INGENIERIE	28 650,00	34 380,00	611	RASS	RASS
12/03/2021	BI210055	Fourniture équipement cuisine Brasserie PDD	TIM	13 389,58	16 067,50	2188	AE	BP
17/03/2021	SI210035	Renouvellement Licences Adobe	ORDISYS INFORMATIQUE	6 501,31	7 801,63	6512	DISI	BP
15/03/2021	RE210088	POSE ET BRANCHEMENT BOITIERS SUR CAMIONS	CHAPEL AUTOMOBILES	4 866,60	5 839,92	61551	REAU	REAU
15/03/2021	RA210078	Remplacement pompes PR	KSB SAS	6 031,32	7 237,58	21562	EXPL	RASS
17/03/2021	CO210015	CONVENTION DE PRESTATION COMMUNICATION 2021	RADIO LODEVE	4 000,00	4 000,00	6231	COM	BP
17/03/2021	CO210016	CONVENTION DE PRESTATION COMMUNICATION 2021	RADIO PAYS DE D'HERAULT	4 000,00	4 000,00	6231	COM	BP
18/03/2021	DA210004	Suivi de chantier reportage STEP St PARGOIRE	BEDRONE ARIAC	4 100,00	4 920,00	2315	RASS	RASS
18/03/2021	BI210059	Fourniture Laverie vaisselle Brasserie	TIM	6 868,00	8 241,60	2188	AE	BP
19/03/2021	RE210100	Diagnostic Génie Civil ouvrages AEP	GEOTEC	11 965,00	14 358,00	2031	REAU	REAU
22/03/2021	EC210014	STRATEGIE DES RESEAUX SOCIAUX CONCOURS DES VINS VALLEE DE L'HERAULT 2021	LA BICYCLETTE DE PAUL	5 720,00	5 720,00	6232	COM	BP
22/03/2021	RA210083	EXTRACTION ET TRANSPORT DES BOUES	ALLIANCE ENVIRONNEMENT	18 000,00	19 800,00	611	RASS	RASS
23/03/2021	MG210051	NETTOYAGE CENTRE COVID 36J MARS AVRIL 21	TNS PROPRETE	4 680,00	5 616,00	6283	ADM	BP
23/03/2021	RE210107	Contrôle sanitaire (D1, D2, P1, P2, P2-R, RP) ACT PELEVEMENT	CARSO LABORATOIRE	11 168,15	13 401,78	611	REAU	REAU
26/03/2021	DM210072	CARBURANT	ALVEA MEDITERRANEE	10 690,00	12 828,00	612	SOM	SOM
25/03/2021	SI210036	MODULE SUBVENTION ET APPC	CIVIL GROUPE	10 880,00	13 056,00	2051	DISI	BP
25/03/2021	LP210044	13 Ateliers scientifiques Kimiyo et adhésion	ASSOCIATION KIMIYO	4 020,00	4 020,00	611	LP	BP
25/03/2021	DA210005	bypass aep réservoir saint André de Sangonis	CATS	21 736,75	26 084,10	2315	OG/REX/AVL	REAU
29/03/2021	RA210087	ACHAT POLYCHLORURE D'ALUMINIUM STEP GIGNAC	GACHES CHIMIE	4 774,00	5 728,80	6062	EXPL	RASS
30/03/2021	MG210056	Location de stands modulaires - Centre COVID	DUOD DISPLAY	5 967,00	7 160,40	6135	ADM	BP
31/03/2021	DM210078	COVERING SUR 3 VEHICULES	FLACH ENSEIGNE	4 763,80	5 716,56	623	SOM	SOM
08/04/2021	SI210047	PC Portables Télétravail LENOVO	EXAMICRO	4 012,50	4 815,00	2183	DISI	BP
13/04/2021	RE210139	Support et maintenance du progiciel NETGEO	CIRIL GROUP	12 400,00	14 880,00	6156	REAU	REAU
13/04/2021	EC210022	Renouvellement signalétique PAE 3 Fontaines	SIGNAUX GIROD GRAND SUD LINE	4 897,70	5 877,24	605	DIV	BP
19/04/2021	DM210094	Fourniture 10000l Gasoil	RAMOND CIE	10 945,00	13 134,00	60622	DIV	SOM

## Rapport I.2 : Tableau des effectifs - Adoption des modifications.

### Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention,

- d'adopter la proposition du Président exposée ci-dessous et de fixer le tableau des effectifs de la communauté de communes :

\*de créer les postes en filière administrative :

Grade : Directeur Territorial :

➤ 1 poste à temps complet pour le recrutement du – de la Directeur-riche des Ressources Humaines :

Grade : Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe :

➤ 1 poste à temps complet pour l'avancement de grade 2021

Grade : Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe :

➤ 1 poste à temps complet suite aux recrutements en cours (création des grades du cadre d'emploi des Adjoints Administratifs : poste gestionnaire des RH et chargé de communication 360°)

➤ 3 postes à temps complet pour les avancements de grade de l'année 2021 Grade : Adjoint Administratif :

➤ 1 poste à temps complet suite aux recrutements en cours (création des grades manquants du cadre d'emploi des Adjoints Administratifs : poste gestionnaire des RH et chargé de communication 360°)

➤ 1 poste à temps non complet suite à l'évolution temporaire en test des missions des assistantes administratives. Le poste créée sera réparti entre les services espaces naturels/Grands Sites de France et le service mutualisé d'Ingénierie en Urbanisme

\*de créer les postes en filière technique :

Grade : Ingénieur Hors classe :

- 1 poste à temps complet pour un avancement de grade pour l'année 2021

Grade : Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> classe :

- 2 postes à temps complet pour les avancements de grade pour l'année 2021

Grade Agent de Maîtrise Principal :

- 2 postes à temps complet pour les avancements de grade pour l'année 2021 :

Grade : Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe :

- 1 poste à temps complet pour l'avancement de grade pour l'année 2021

Grade : Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe :

- 1 poste à temps complet pour l'avancement de grade pour l'année 2021

Grade Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe :

- 1 poste à temps non complet de 11H45 hebdomadaires suite aux mouvements du personnel et à l'accroissement de la quotité horaire d'un agent.

- 1 poste à temps non complet de 06H00 hebdomadaires suite aux mouvements du personnel et à l'accroissement de la quotité horaire d'un agent.

Grade : Auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe :

➤ 1 poste à temps complet suite aux changements d'affectation des agents lié à la bourse de la mobilité dans les crèches

➤ 1 poste à temps complet suite à la demande d'un agent d'occuper un poste à temps complet

➤ 1 poste à temps non complet de 30h00 hebdomadaires pour l'avancement de grade 2021

Grade : Adjoint d'Animation Principal de 2<sup>ème</sup> classe :

➤ 2 postes à temps complet pour les avancements de grade de l'année 2021

➤ 2 postes à temps complet- 27h00 hebdomadaires et 30h00 hebdomadaires pour les avancements de grade 2021

\*de créer un poste contrat de projet – 18 mois dans le cadre du dispositif de volontariat territorial en administration : Le volontaire territorial en administration (VTA) est un jeune diplômé bac plus deux au moins, qui permet aux collectivités territoriales rurales de renforcer leur compétence en ingénierie de projets, le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum. Ces postes s'adressent notamment (mais pas exclusivement) à de jeunes diplômés en droit, aménagement du territoire, géographie, administration des collectivités, sciences politiques, pour remplir des missions comme par exemple l'élaboration de diagnostic, la contribution à l'animation-élaboration de projets de territoires/CRTE, le montage de dossiers de demande de subvention, le montage de projet, ou encore apporter un appui à des chefs de projets PVD, PAT,...). Les annexes seront prochainement transmises par l'ANCT et présentée au Conseil Communautaire.

- \*de créer un contrat d'apprentissage pour l'obtention du diplôme de Master II droit des collectivités territoriales  
 - d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Rapport 1.3 :** Avancements de grade - Détermination des ratios promus-promouvables.

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention,**

- d'adopter les ratios maximums des promus/promouvables en terme d'avancement de grades soient établis à 100% pour l'ensemble des grades à compter de 2021,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget.

**Rapport 1.4 :** Modification des modalités de mise en œuvre du compte épargne temps (CET) - Abroge et remplace la délibération n°550 du Conseil communautaire en date 19/12/2011.

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'abroger la délibération du conseil communautaire N°550 du 19 décembre 2011,
- d'adopter les modalités d'application locales du compte épargne temps prévu au bénéfice des agents territoriaux bénéficiaires,
- d'autoriser le Président à signer les conventions fixant les modalités financières de transfert des droits à congés accumulés sur un CET par un agent lors d'un départ ou d'une arrivée dans la collectivité.

### **Finances / marchés comptabilité**

**Rapport 2.1 :** Budget principal 2021 - Décision modificative n°1.

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'approuver la décision modificative n°1 ci-dessous avec une augmentation de crédits pour un montant de + 399 384,00€ au sein de la section de fonctionnement et nécessitant des mouvements entre chapitres sans aucune augmentation budgétaire à l'intérieur de la section d'investissement du budget principal 2021.

Désignation	Dépenses		Recettes
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
68 – 6815 « Dotations aux provisions pour risques » (dépenses)	+ 399 384,00€		
73-73111 « Taxes foncières et taxes d'habitations » (recettes)			+ 241 481,00€
74-74833 « États compensation de CFE et CVAE » (recettes)			+ 157 903,00€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
21-2051 « Concessions et droits similaires » (opération 1107) (dépenses)	+ 50 750,00€		
21-2183 « Matériel de bureau et informatique » (opération 1107) (dépenses)	+ 21 100,00€		
21-2135 « Installations générales et agencements des constructions » (opération 1086) (dépenses)	+ 41 000,00€		
020 « Dépenses imprévues » (dépenses)	- 112 850,00€		

### **Environnement**

**Rapport 3.1 :** Navette estivale Pont du Diable à St-Jean-de-Fos / Argiléum - Saison 2021 à 2024 - Convention financière relative à la mise en place d'une navette estivale entre Hérault Transport et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'approuver les termes de la convention financière relative à la mise en place d'une navette estivale entre Hérault Transport et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, renouvelable trois fois tacitement,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces utiles à sa bonne exécution,
- d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à ce dossier.

**Rapport 3.2 :** Gestion du site du pont du Diable - Avenant au bail à ferme – Réduction de la surface à 3 ha de terres.

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés**

- d'approuver les termes l'avenant au bail à ferme, à conclure avec Monsieur Nicolas Jaudon,
- d'autoriser M. le Président à signer ledit bail ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Rapport 3.3** : Convention de coopération avec le syndicat mixte du bassin fleuve Hérault (SMBFH) pour la gestion des espèces invasives

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- de confier par convention à l'EPTB fleuve Hérault, la réalisation de ces opérations, et d'en approuver par conséquent les termes,
- d'autoriser l'EPTBFH à solliciter et encaisser les subventions accordées par les partenaires financiers pour cette mission,
- d'inscrire au budget GEMAPI une dépense de 10 900 € TTC,
- de s'engager selon les subventions obtenues, et après la désignation du bureau d'études qui réalisera la mission, à annexer à la convention, la contribution réelle de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi toutes pièces afférentes,
- d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des formalités utiles à la bonne exécution de ce dossier.

**Rapport 3.4** : Doctrine foncière du service des Eaux de la Vallée de l'Hérault

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés**

- d'adopter pour le traitement des situations d'implantation de réseaux d'eau potable et d'assainissement en terrains privatifs sans qu'aucun titre n'ait été établi et ne pouvant donner lieu à une régularisation à titre gratuit, les principes suivant :
- indemnisation des servitudes de passage de canalisations en terrains privés
- acquisition des terrains en régularisation d'un ouvrage sans droit, ni titre
- acquisition des biens mis à disposition dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement ;
- d'approuver les modalités de mise en œuvre de ces principes et de détermination du montant de l'indemnisation pouvant être versée telles que détaillées dans la doctrine,
- d'autoriser le Président à procéder à toutes formalités utiles afférentes à ce dossier et à signer tout document intervenant en application de la présente délibération et notamment les conventions de servitudes ou les actes d'acquisition prévoyant une indemnisation établie dans les limites qu'elle a fixées.

### **Aménagement de l'espace**

**Rapport 4.1** : Requalification des espaces publics du boulevard Saint Jean - Commune d'Aniane - Convention de mutualisation.

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'approuver la convention de mutualisation mettant à disposition de la commune d'Aniane le service « opérations d'aménagement » dans le cadre de la requalification des espaces publics autour du boulevard Saint Jean et de l'Avenue de Gignac pour la période du 1er juin 2021 au 1er juin 2023 et un coût estimé à 12 416 €,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à cette mise à disposition jusqu'à son terme.

**Rapport 4.2** : Restauration de la porte d'angle à Gignac - Attribution d'un fonds de concours.

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'attribuer, sur présentation de facture(s) acquittée(s), un fonds de concours à la commune de Gignac en vue de participer au financement de la restauration de la porte d'angle, à hauteur de 6032,50€,
- d'approuver les termes de la convention afférente,
- d'autoriser Mme SIBERTIN-BLANC, conseillère déléguée à la restauration du Patrimoine vernaculaire, à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces utiles en découlant.

**Rapport 4.3** : Dispositif d'autorisation préalable de mise en location dit "permis de louer" - Convention de délégation à la commune de Plaissan.

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'approuver la mise en place du régime d'autorisation préalable à la mise en location des logements sur la commune de Plaissan, sur l'intégralité du territoire communal pour les logements construits antérieurement à 2015 ;
- d'accepter la délégation de la mise en œuvre et du suivi du régime d'autorisation préalable de mise en location à la commune de Plaissan;
- de soumettre en conséquence tous les propriétaires concernés au régime de l'autorisation préalable à la mise en location des logements;
- de préciser que les demandes d'autorisation préalable seront déposées en Mairie 13B avenue des jardins 34230 PLAISSAN;
- de préciser la date d'entrée en vigueur de ce dispositif, qui ne peut être inférieure à 6 mois à compter de la publication de la présente délibération, et pour la durée du Plan Local de l'Habitat;
- de valider la convention de délégation de la compétence liée à la mise en œuvre et au suivi du dispositif entre la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault et la commune de Plaissan ;
- d'autoriser M. le Président à signer la convention de délégation ainsi que tous les actes découlant de la présente délibération ;
- de transmettre la présente délibération à la caisse d'allocations familiales et à la caisse de mutualité sociale agricole, en application de l'article L.635-2 du code de la construction et de l'habitation.

## Développement économique

Rapport 5.1 : Aide à l'immobilier d'entreprise - Travaux de restructuration des circuits de vinification et de clarification de la Cave coopérative de Puilacher - Société coopérative agricole intercommunale de vinification clochers et terroirs.

**Le Conseil décide à la majorité des suffrages exprimés avec une voix contre,**

- d'approuver le principe du versement d'une subvention à la SCA intercommunale Clochers et terroirs pour son projet de travaux, à hauteur de 80 000 euros sur un montant total de dépenses éligibles de 4 833 500 euros HT sur un total de 5 374 982 euros HT, selon le plan de financement ci-dessous, soit un taux d'intervention de 1.5 % du total des dépenses ;
- d'élaborer et de signer l'ensemble des pièces relatives à la mise en œuvre et au versement de la subvention.

Dépenses prévisionnelles en € HT	Montant prévisionnel HT	Montant éligible HT	Ressources	Montant	%
<b>Poste 1 – Dépenses Construction, extension, réhabilitation ou modernisation des bâtiments vacants</b>	5 374 982	4 833 500	Fonds Européens		0,0%
Terrassement, VRD, gros œuvre, couverture, étanchéité, électricité, thermorégulation, traitement des effluents, cuverie.			Région Occitanie (subvention)		0,0%
<b>Poste 2 – Dépenses Terrain, (dans la limite de 10% des dépenses totales éligible du projet concerné)</b>			Etablissement Public de Coopération Intercommunale	80 000	1,5%
			Autres financeurs publics France Agrimer	2 000 000	37,2%
			<b>Sous-total financement public</b>	<b>2 080 000</b>	<b>38,7%</b>
<b>Poste 3 - Dépenses Honoraires liés à la conduite du projet (maîtrise d'oeuvre, géomètre, frais d'acte ...)</b>			Autres ressources privées (crédit)	3 600 000	67,0%
			Autofinancement	251 584	4,7%
			<b>Sous-total financement privé</b>	<b>3 294 982</b>	<b>61,3%</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 374 982</b>	<b>4 833 500</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>5 374 982</b>	<b>100,0%</b>

Rapport 5.2 : Aide à l'immobilier d'entreprise en faveur des points de fabrication et de vente de proximité - Travaux d'aménagement d'un local commercial en vue de créer le bar brasserie Okavo à Plaissan.

**Le Conseil décide à la majorité des suffrages exprimés avec une voix contre et une abstention.**

- d'approuver le principe du versement d'une subvention à la SARL OKAVO pour un montant de 15 000 euros, sur un montant total de dépenses éligibles de 67 686 euros HT, soit un financement à hauteur de 22 % du montant éligible des dépenses, conformément au plan de financement ci-dessous, sous réserve que le montant des fonds propres à hauteur de 15 000 euros soit effectivement bloqué durant un an,
- d'élaborer et de signer l'ensemble des pièces relatives à la mise en œuvre et au versement de la subvention.

DEPENSES HT			RECETTES		
Libellé	Commentaires	Coût éligible retenu total HT	Libellé	Totales	% du coût total
Foncier	=> dans la limite des 10% des dépenses totales éligibles		Région	-	0%
Maîtrise d'œuvre			<b>EPCI</b>	<b>15 000</b>	22%
Travaux de construction, extension, réhabilitation ou modernisation	travaux d'aménagements : cloisons, plomberie, électricité, charpente, menuiserie, chauffage.	67 686	<b>Financement public total</b>	<b>15 000</b>	22%
Honoraires divers (géomètre...)			Autofinancement		78%
Autre			Crédit	52 686	
<b>TOTAL</b>		<b>67 686</b>	<b>TOTAL</b>	<b>67 686</b>	<b>100%</b>

Rapport 5.3 : Parc d'activités économiques (PAE) "LA TOUR" - MONTARNAUD - Commercialisation lot n°7 - entreprise « Sud Distribution animale ».

**Le Conseil décide à la majorité des suffrages exprimés avec une voix contre**

- d'annuler et remplacer la délibération du Conseil communautaire en date du 18 novembre 2019 relative à la vente du lot n°3 à la SARL Sud Distribution animale,
- d'autoriser la commercialisation au profit de l'entreprise SARL Sud Distribution Animale, représentée par Monsieur Florian Barbeira, du lot n°7 situé sur le parc d'activités économiques "La Tour" à Montarnaud, d'une superficie 1824 m<sup>2</sup> sur la base de 75€ HT/ m<sup>2</sup>, soit un montant total de 136 800€ HT ;
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette vente et à accomplir toutes les formalités utiles y afférentes.

Rapport 5.4 : Parc d'Activités Economiques (PAE) "LES TREILLES" - Aniane - Commercialisation du Lot n°5 - Réalisation d'un atelier de ferronnerie, métallerie, serrurerie

**Le Conseil décide à la majorité des suffrages exprimés avec une voix contre,**

- d'approuver la commercialisation du lot n°5 sur le parc d'activités économiques des Treilles à Aniane, d'une superficie de 1 246 m<sup>2</sup> sur la base de 80 € HT/m<sup>2</sup> à Monsieur Jérémy Lepicard, au titre de l'activité de son EURL Passion Métal, soit un montant total de 99 680 € HT ;
- de signer l'ensemble des documents relatifs à cette vente et à accomplir toutes les formalités utiles y afférentes.

Rapport 5.5 : Parc d'Activités Economiques (PAE) "LES TREILLES" - Aniane - Commercialisation du Lot n°13 - Réalisation d'un cabinet de kinésithérapie

**Le Conseil décide à la majorité des suffrages exprimés avec une voix contre,**

- d'autoriser la commercialisation au profit de Mesdames Solen Lambert, Irène Fernandez, et Monsieur César Cuadra du lot n°13 situé sur le parc d'activités économiques « Les Treilles » à Aniane, d'une superficie de 1 546 m<sup>2</sup>, au prix de 80 € HT/m<sup>2</sup>, soit un montant total de 123 680 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette vente et à accomplir toutes les formalités utiles y afférentes.

Rapport 5.6 : Subvention pour la 1ère édition des balades vigneronnes de Saint-Guilhem-le-Désert

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention.**

- de se prononcer favorablement sur le versement d'une subvention au Comité des fêtes de Saint-Guilhem-le-Désert d'un montant de 500 € pour l'organisation des Balades vigneronnes 2021 ;
- de maintenir la subvention en cas de report de la date de la manifestation en raison du contexte sanitaire,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes au versement de cette subvention.

Rapport 5.7 : Convention de mise en place d'un service d'aide à la décision pour les agriculteurs dans la gestion des vagues de froid et de chaleur

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés avec deux abstention**

- de soutenir l'agriculture face aux transitions climatiques en participant à l'action collective portée par la Chambre d'Agriculture ;
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat cadre 2021-2023 à la présente délibération ;
- de verser à la Chambre d'agriculture de l'Hérault la participation financière 10 000 euros selon les modalités de la convention et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Rapport 5.8 : COVID-19 : Soutien aux entreprises en partenariat avec la RÉGION OCCITANIE - Poursuite du dispositif L'OCCAL.

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- de prolonger aux côtés de la Région Occitanie le dispositif L'OCCAL jusqu'au 30/06/2021 selon un taux d'intervention maximal de 50% pour les aides à l'investissement (volet 2);
- d'autoriser le Président à signer et accomplir l'ensemble des formalités utiles afférentes à ce dossier.

## **Enfance / jeunesse**

Rapport 7.1 : Production et réalisation du Festival Clapotis 2021 - Convention d'objectifs et de moyens.

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'approuver les termes de la convention relative à l'organisation du festival Clapotis 2021
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et à accomplir toutes les formalités utiles à sa bonne exécution.

## **Culture**

Rapport 8.1 : Fonds de concours "lecture Publique" - Aniane

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'attribuer, sur présentation de facture(s) acquittée(s), un fonds de concours à la commune d'Aniane en vue de racheter du matériel et du mobilier pour sa bibliothèque à hauteur de 3 090€,
- d'autoriser le Président à procéder à toutes formalités utiles afférentes à ce dossier et à signer tout document s'y rapportant

Rapport 8.2 : Fonds de concours "lecture publique" - Bélarga

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'attribuer, sur présentation de facture(s) acquittée(s), un fonds de concours à la commune de Bélarga en vue d'acheter du mobilier pour sa médiathèque municipale à hauteur de 148€,
- d'autoriser le Président à procéder à toutes formalités utiles afférentes à ce dossier et à signer tout document s'y rapportant.

Rapport 8.3 : Fonds de concours "lecture publique" - Campagnan

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'attribuer, sur présentation de facture(s) acquittée(s), un fonds de concours à la commune de Campagnan en vue de racheter du matériel et du mobilier pour sa bibliothèque à hauteur de 646€,
- d'autoriser le Président à procéder à toutes formalités utiles afférentes à ce dossier et à signer tout document s'y rapportant

Rapport 8.4 : Fonds de concours "lecture publique" - Gignac

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'attribuer, sur présentation de facture(s) acquittée(s), un fonds de concours à la commune de Gignac en vue d'aménager l'extension de sa médiathèque à hauteur de 8 669€,
- d'autoriser le Président à procéder à toutes formalités utiles afférentes à ce dossier et à signer tout document s'y rapportant

Rapport 8.5 : Fonds de concours "lecture publique" - Montarnaud

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'attribuer, sur présentation de facture(s) acquittée(s), un fonds de concours à la commune de Montarnaud en vue de racheter du mobilier pour sa bibliothèque à hauteur de 1 518€,
- d'autoriser le Président à procéder à toutes formalités utiles afférentes à ce dossier et à signer tout document s'y rapportant

Rapport 8.6 : Fonds de concours "lecture publique" - Puilacher

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'attribuer, sur présentation de facture(s) acquittée(s), un fonds de concours à la commune de Puilacher en vue d'acheter du mobilier pour sa bibliothèque à hauteur de 1 375€,
- d'autoriser le Président à procéder à toutes formalités utiles afférentes à ce dossier et à signer tout document s'y rapportant

Rapport 8.7 : Fonds de concours "lecture publique" - Saint-Pargoire

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'attribuer, sur présentation de facture(s) acquittée(s), un fonds de concours à la commune de Saint-Pargoire en vue d'acheter du mobilier pour sa médiathèque municipale à hauteur de 1 500€,
- d'autoriser le Président à procéder à toutes formalités utiles afférentes à ce dossier et à signer tout document s'y rapportant

Rapport 8.8 : Fixation des droits de scolarité - Ecole de musique intercommunale.

**Le Conseil décide à la majorité des suffrages exprimés avec une voix contre,**

- d'appliquer pour l'année scolaire 2020-21, selon le tableau ci-dessous, les droits d'inscription et les cotisations pour frais de scolarité par élève de l'Ecole de musique intercommunale, intégrant 6 niveaux de quotient familial,
- de conserver le système de paiement échelonné sur l'année scolaire ;

\* Les droits d'inscriptions sont à verser au moment de l'inscription

\* L'appel des frais de scolarité est réparti selon le calendrier suivant :

.15 octobre : premier tiers ; 15 janvier : deuxième tiers ; 15 avril : troisième Tiers

Les frais de scolarité liés aux pratiques collectives seront sollicités par un seul règlement au moment de l'adhésion et seront valables pour l'ensemble de l'année scolaire, quelle que soit la durée d'adhésion.

Les frais de scolarité sont dus pour tout trimestre engagé et ne pourront faire l'objet de réduction particulière en cas d'abandon, de démission, de congé total ou partiel en cours de trimestre.

- de maintenir un abattement pour les familles musiciennes à partir de l'inscription de 3 élèves d'une même famille : application d'une réduction de 10 % pour une famille de 3 élèves et de 15 % pour une famille de 4 élèves et plus. Cette réduction sera appliquée sur l'intégralité des frais de scolarité de la famille (hors droits d'inscription).



## GRILLE TARIFAIRE 2021-2022 / Cotisations annuelles en euros

**DROITS D'INSCRIPTION** (par élève, non remboursable, sans réduction ou quotient familial) : 30 €

<b>FRAIS DE SCOLARITE :</b>		
Tarifs référents saison 2021-2022	Résidents CCVH	Hors CCVH
<b>Découverte musicale</b>		
Grandir en musique (0-3 ans)	60 € (3 mois)	/
Eveil musical	237 €	330 €
Ateliers découverte <sup>(1)</sup>	237 €	330 €
Orchestre après l'école <sup>(2)</sup>	237 €	330 €
<b>Parcours diplômants</b>		
1 <sup>er</sup> cycle <sup>(3)</sup> et 2 <sup>ème</sup> cycle <sup>(4)</sup>	399 €	699 €
<b>Parcours personnalisés <sup>(5)</sup></b>		
Elève mineur <sup>(*)</sup>	381 €	684 €
Elève majeur	588 €	774 €
<b>Lab. Musiques actuelles (en groupe)</b>		
Elève mineur <sup>(*)</sup>	80 € (3 mois)	112 € (3 mois)
Elève majeur	108 € (3 mois)	148 € (3 mois)
<b>Pratiques collectives (uniquement)</b>		
Musiques traditionnelles, tambour sur cadre	30 €	30 €
Ateliers d'improvisation	30 €	30 €
Culture musicale, Formation musicale	30 €	30 €
Ensembles, orchestres	30 €	30 €
<b>Location d'instruments</b>		
45 € par instrument et par trimestre / destiné uniquement aux élèves CCVH		

### Réductions liées au quotient familial

Uniquement applicable pour les cotisations avec une trame de fond de couleur bleue

Réduction selon tranches QF	QF ≤ 700	QF entre 701 et 1000	QF entre 1001 et 1400	QF entre 1401 et 1700	QF entre 1701 et 2000	QF ≥ 2001
	- 35%	-25 %	-20 %	-10 %	-5 %	<b>Tarif référent</b>

Rapport 8.9 : Abattement exceptionnel cotisations 2021 - Ecole de musique intercommunale

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'appliquer un abattement de 20% sur les cotisations du troisième trimestre de l'année scolaire 2020-21 pour l'ensemble des élèves de l'Ecole de musique intercommunale,
- de reporter sur 2021-22 et pour les élèves adultes, les cotisations déjà versées dans le cadre des pratiques collectives (soit 30 euros de droits d'inscription, complétés le cas échéant de 30 euros de frais de scolarité,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes utiles et relatifs à cette délibération.

Rapport 8.10 : Conventions d'objectifs avec le Théâtre Populaire en Vallée de l'Hérault - Convention 2021.

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention.**

- d'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs relative au projet artistique et culturel de l'association "Théâtre Populaire en Vallée de l'Hérault", laquelle précise notamment les modalités de versement de la subvention,
- d'autoriser, Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes à sa bonne exécution.



Le relevé du Conseil communautaire du 31 mai 2021 comporte 10 pages.  
Il restera affiché à la Communauté de communes entre le 2 juin 2021 et le 2 août 2021 .

Le Président



Jean-François SOTO

**Les délibérations sont consultables sur notre site internet [www.cc-vallee-herault.fr](http://www.cc-vallee-herault.fr) ou au siège de la Communauté de communes, aux heures d'ouvertures.**

Les copies des délibérations peuvent être communiquées selon l'une des modalités suivantes :

- par consultation gratuite sur place sauf si les impératifs de conservation du document s'y opposent ;
- par courrier électronique et sans frais lorsque le document existe sous forme électronique ;
- par délivrance aux frais du demandeur d'une copie sur papier ou sur un support informatique identique à celui utilisé par l'administration. Dans ce dernier cas, et conformément à l'article 34 du décret du 30 décembre 2005, il appartient à l'intéressé d'indiquer sous quelle forme il souhaite obtenir le document sollicité. Des frais de reproduction pourront lui être facturés, sans que ceux-ci puissent excéder le coût réel supporté par l'administration. Un arrêté du Premier ministre du 1er octobre 2001 prévoit que le montant des frais de copies d'un document administratif pourra être fixé au maximum à 0,18 € par page de format A 4 cm en impression noir et blanc, 1,83 € pour une disquette et 2,75 € pour un cédérom.